

## Séance publique du 10 septembre 2007

### Délibération n° 2007-4330

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des plantées - 4° tranche - Requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La copropriété des Plantées fait l'objet d'une procédure de requalification dans le cadre de la politique de la ville depuis 1989. Le quartier a connu d'importantes restructurations urbaines (création d'une place, réaménagement de voiries, etc.).

La requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées s'intègre à cette intervention publique et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en septembre 2003 et octobre 2004, pour un montant total de 992 300 € en dépenses et 540 000 € en recettes. La réalisation des travaux a été confiée par voie de mandat à la Serl.

Ces aménagements de résidentialisation ont fait l'objet d'une concertation permanente avec les copropriétaires dans la mesure où ils accompagnent un processus complexe de scission de la copropriété en 11 entités distinctes, afin de permettre ultérieurement une gestion normale de chacun de ces sous-ensembles. Cette scission a été entérinée par vote du 25 juin 2007.

Le surcoût qui en résulte se monte à 496 706,14 € HT, soit 594 100 € TTC arrondis et se décompose comme suit :

- élargissement des futurs périmètres privatifs à la demande des copropriétaires (et donc du périmètre des travaux) de 30 % sur les trois immeubles concernés afin de mieux les protéger des nuisances de l'espace public voisin pour un coût de 153 348,14 € HT, soit 183 404,38 € TTC,

- une actualisation des coûts aggravée par des augmentations particulièrement fortes de certains lots (ex : métallerie), soit une augmentation qui porte ce poste à 292 100 € HT, soit 349 351,60 € TTC,

- la rémunération complémentaire du mandataire et du maître d'œuvre pour un coût de 51 258 € HT, soit 61 304,57 € TTC.

Le coût total de l'opération s'établirait ainsi à 1 586 400 € TTC comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire ainsi que les frais divers de maîtrise d'ouvrage.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 juin 2007 et du Bureau le 2 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le nouveau coût global prévisionnel de la requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées à Meyzieu, porté de 992 300 € à 1 586 400 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée sur l'opération n° 836 est complétée pour un montant de 594 100 € en dépenses avec l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 494 100 € en 2008,
- 100 000 € en 2009.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercices 2008 et 2009 - compte 458 101 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,